

AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'EAU DANS LA RIVE ET D'UNE CHUTE ENHERBÉE DANS LE TALUS



SITUATIONS



Érosion en rigole ou en ravine

(lorsque l'eau se concentre et prend de la vitesse dans des canaux préférentiels)

Symptômes :

- Présence d'un canal creusé
- Perte visible importante de sol
- Dépôt de sédiments dans le cours d'eau au niveau de la confluence avec la ravine
- Grosses particules de sols déplacées dans le cas d'un ravinement important (e.g. gravier, caillou, bloc, etc).

COÛTS APPROXIMATIFS DES TRAVAUX

- Entre 5 et 75 \$/m²

LISTE DES MATÉRIAUX

- Barrière à sédiments faite en géotextile ou toile
- Barrière à débris de type clôture à neige
- Ancrages pour barrières et membranes (ex. tiges en fer ou bois)
- Terre végétale
- Semences d'herbacées adaptées
- Membrane anti-érosion
- Mycorhizes adaptées aux espèces plantées (recommandé)
- Espèces adaptées d'arbustes (au besoin)
- Eau, tuteurs, protection contre les rongeurs

Dans tous les cas, s'assurer d'utiliser les produits d'un manufacturier reconnu.

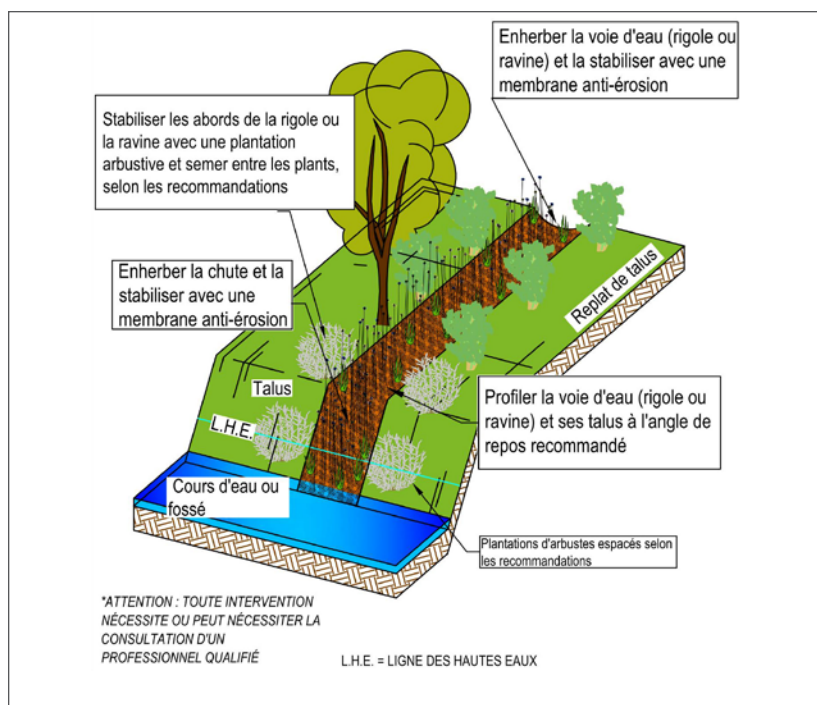
PARTENAIRES ET CONSULTANTS



AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'EAU DANS LA RIVE ET D'UNE CHUTE ENHERBÉE DANS LE TALUS



SUGGESTIONS DE VÉGÉTAUX POUR LA PHYTO-STABILISATION



Arbustes

- Saule (arbuste)
- Spirée à larges feuilles (thé du Canada)
- Amélanchier
- Cornouiller stolonifère

Arbres (à partir de cinq (5) mètres du replat de talus)

- Saule (arbre)
- Micocoulier d'Amérique
- Chêne rouge
- Frêne de Pennsylvanie
- Tilleul d'Amérique

Arbustes à enracinement profond

- Aubépine flabelliforme
- Prunier noir

Herbacées (à épandre selon les directives du fabricant)

- Mélange d'espèces indigènes stabilisantes et adaptées

Semences pour fossé (à épandre selon les directives du fabricant)

- Fétuque rouge traçante à 45 %
- Agrostide blanche à 45 %
- Ray-grass commun à 10 %

ÉTAPES DE RÉALISATION

1. Obtenir les autorisations et permis requis.
2. Avant le début des travaux, installer une barrière à sédiments et une barrière à débris. Ces barrières doivent être ancrées dans le fond du cours d'eau ou du fossé à l'aval des travaux, perpendiculairement à l'écoulement.
3. Nivelier la rigole ou la ravine en profilant la pente de ses talus et la pente longitudinale de son lit à l'angle de repos recommandé selon le type de sol.
4. En absence de sol arable, ajouter une petite couche de terre végétale. Semer immédiatement des herbacées stabilisatrices dans cette voie d'eau (rigole ou ravine) et à sa chute. Recouvrir d'une membrane anti-érosion et l'ancrer adéquatement avant de planter.
5. Si la problématique est importante, planter des arbustes espacés d'un (1) mètre tout au long de la voie d'eau. Ajouter de la terre végétale et des mycorhizes dans les trous de plantation.
6. Semer des herbacées sur les surfaces mises à nu. Recouvrir cet ensemenement d'une membrane anti-érosion, si la pente du terrain est élevée ou si les conditions climatiques sont peu favorables (ex. fortes pluies, sécheresse, température froide, etc.). Ancrer adéquatement la membrane.
7. Disposer les déblais provenant du creusement en dehors de la bande riveraine, des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides (marais, marécages, étangs, tourbières, etc.).
8. Procurer les conditions de croissance nécessaires à l'ensemencement et à la plantation. Au besoin, arroser, installer des tuteurs, installer des protections, couper les branches mortes et arracher les plantes indésirables.